



**Prix « Lumière Ephémère et Architecture »  
Fête des Lumières**

-

**Appel à projets**

Caisse des Dépôts – Ville de Lyon, Fête des Lumières

---

**Présentation :**

**La fête des lumières**, fête populaire de Lyon depuis 1852, est aujourd’hui devenue un événement majeur de la mise en scène de la lumière dans l’espace urbain. Cette manifestation, de niveau international, est un rendez-vous exceptionnel de la création contemporaine pour la mise en lumière de monuments et d’espaces publics.

La Caisse des Dépôts, dans le cadre de ses actions de mécénat, participe au soutien des jeunes et nouveaux talents professionnels dans le domaine de la musique classique, de la danse, de l’architecture et du paysage.

La Ville de Lyon, organisatrice de la Fête des Lumières, et la Caisse des Dépôts, désireuse d’apporter son soutien à la jeune création architecturale, ont décidé de s’associer pour créer le prix « **Lumière Ephémère et Architecture** ».

**Prix au lauréat :**

Le lauréat (ou l’équipe lauréate) de l’appel à candidatures recevra le prix « Lumière Ephémère et Architecture ». Cette récompense prendra la forme d’une subvention de 25 000 euros H.T. versée par la Caisse des Dépôts au lauréat en vue de le récompenser pour son projet architecture et lumière et de contribuer à la conception et à la réalisation du projet pendant la Fête des Lumières de Lyon.

Il sera attribué à un projet artistique sélectionné après un concours et décerné par une commission constituée de représentants de la Caisse des Dépôts, de l’équipe de la Fête des Lumières, de la Ville de Lyon, de l’université catholique de Lyon et de représentants du monde de l’architecture et de l’art.

L’œuvre éphémère du lauréat ou de l’équipe lauréate, consistera en un projet lumière sur la façade de l’Université Catholique de Lyon, (l’ « Immeuble »), ci-après l’ « Œuvre », dont le site est décrit ci-dessous.

Le prix récompensera un projet proposant des animations lumières, un ou des objets lumières en relation forte avec l’architecture du site, ses caractéristiques, son histoire, sa place dans la ville.

Le lauréat remporte le droit de présenter son projet au public pendant les 4 soirées de la Fête des Lumières 2016, du 8 au 11 décembre, une répétition générale sera organisée en outre le 7 décembre.

Afin de contribuer à l'émergence de jeunes artistes, le concours est ouvert à **de jeunes architectes**. Il est possible de concourir seul ou en équipe, les participants devront avoir une moyenne d'âge de **35 ans maximum** et n'avoir jamais réalisé de projet à la Fête des Lumières de Lyon.

Les candidats de cet appel à projet pourront être des personnes physiques, morales (association, entreprise) ou des groupements de personnes physiques ou morales.

La remise du prix donnera lieu à la signature d'une convention de subventionnement entre le lauréat et la Caisse des dépôts et consignations. Dans le cas où le lauréat serait constitué en un groupement de personnes, les membres de ce dernier auront désigné par voie de mandat un porteur de projet (le « **Porteur de projet** »), seul interlocuteur de la Caisse des Dépôts et consignations et signataire de la convention de subventionnement. Il fera son affaire de la redistribution de la subvention aux différents membres du groupement.

La subvention de 25 000 euros H.T. versée par la Caisse des Dépôts au lauréat comprend la **conception du projet et ses droits de présentation** à Lyon, **sa réalisation technique**, les frais liés aux **transports du matériel et des personnes**, leurs **hébergements** et leurs **repas**. La Ville de Lyon assurera un accompagnement au **suivi de production** et à sa réalisation conforme aux **contraintes de l'événement dans l'espace public** (fourniture d'énergie, sécurité). Il sera intégré à part entière dans la **programmation de la Fête des Lumières 2016**.

#### **Propriété Intellectuelle/Communication :**

Le lauréat ou l'équipe lauréate reste propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à ses/leurs esquisses, plans, études, visuels, avant-projet, dessins et dispose des droits d'exploitation de l'Œuvre avec l'obligation d'information auprès de la Ville de Lyon et de la Caisse des dépôts et consignations des reprises et la mention de ces partenariats dans tous les documents de communication liés au projet. Les modalités de communication seront notamment précisées dans la convention de subvention entre le lauréat / l'équipe lauréate et la Caisse des dépôts et consignations et la ville de Lyon. En vue de la diffusion et la connaissance de l'Œuvre, le lauréat / l'ensemble des membres de l'équipe lauréate cède à la ville de Lyon et à la Caisse des dépôts et consignations à titre gratuit et non exclusif, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à l'Œuvre, à savoir :

- le droit de reproduction de tout ou partie de l'Œuvre sur tout support connu ou inconnu à ce jour en toute dimension, notamment sur papier, affiche, dépliant, carte, catalogue, publication réalisée par la ville de Lyon ou la Caisse des dépôts et consignations et sur support numérique.
- le droit de représentation de l'Œuvre par tout procédé connu ou inconnu à ce jour, notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentation, ou projection publique, par film et enregistrement numérique.
- le droit d'adapter l'Œuvre, en tout ou partie, sur tout support et par tout moyen connus et inconnus à ce jour.

Les droits sont cédés pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle pour le monde entier, pour une exploitation à titre gratuit notamment à des fins de communication interne et externe.

L'œuvre sera installée le **7 décembre 2016** pour une répétition générale en vue de la présentation au public du **8 au 11 décembre** et désinstallée à partir du 11 décembre 00h par le lauréat ou l'équipe lauréate selon les modalités prévues dans la convention de subvention passée entre le lauréat ou l'équipe lauréate et la ville de Lyon et la Caisse des Dépôts

Sous réserve des droits afférents à l'Immeuble, le lauréat ou l'équipe lauréate garantit à la ville de Lyon et la Caisse des dépôts et consignations qu'il/elle en détient l'intégralité des droits d'auteur aux fins des présentes et en garantit ainsi la jouissance entière, paisible, libre de toutes servitudes et de toutes évictions, des droits cédés en vertu des présentes et notamment que ladite Œuvre ne constitue pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

### Le jury :

Le jury de sélection constitué de représentants de la Caisse des Dépôts, de la Fête des Lumières, de la Ville de Lyon, des représentants de l'Université catholique de Lyon et de représentants du monde de l'architecture et de l'art se réunira dans la semaine 39 afin de désigner le lauréat.

Les critères de sélection seront :

- L'intégration de l'Œuvre au site : Elle pourra en **souligner les caractéristiques, affirmer la démarche**, mais également en proposer une **lecture différente voir une autre interprétation**,
- L'esprit **ludique et événementiel** de la proposition,
- **La relation avec l'architecture**, que l'Œuvre soit réalisée par un **traitement lumineux, une installation lumière** ou un **design monumental**,
- L'adaptation de l'Œuvre au **grand public** et à **l'espace extérieur**, qu'elle soit illustrative, narrative ou abstraite.
- **L'éco-responsabilité du projet** (recherche d'économies d'énergie, utilisation de matériaux éco-responsables, recyclage ou réemploi, transport du matériel et des équipes)

L'ensemble peut comporter **une boucle dynamique ou narrative**, dans ce cas elle peut être présentée avec un début et une fin pour une **durée maximale de 10 minutes**. Une **ambiance sonore** peut être proposée si elle concourt au projet lumière.

### Calendrier :

**29 juin 2016** : Lancement du concours

**Jusqu'au 22 juillet** : Date limite du retrait du dossier technique, sur demande

**19 septembre 2016** : Date limite de dépôt des candidatures

**Du 26 au 30 septembre 2016** : Réunion du jury de sélection, composé de représentants de la Caisse des Dépôts, de la Fête des Lumières, de la Ville de Lyon, de l'Université catholique de Lyon et de représentants du monde de l'architecture et de l'art.

**3 octobre 2016** : Information des candidats.

**Octobre 2016** : Intégration au programme général, communications médias, support de communication de la Fête des Lumières.

**Octobre-novembre 2016** : Préparation des éléments nécessaires à la mise en œuvre du projet lauréat en coordination avec les équipes de la ville de Lyon. La Ville de Lyon assurera un accompagnement au **suivi de production** et à sa réalisation conforme aux **contraintes de l'événement dans l'espace public**.

**Début décembre 2016** : Mise en place sur site.

**7 décembre 2016** : répétition et visite presse et officiels.

**Du 8 au 11 décembre** : Fête des Lumières, présentation du projet aux visiteurs (de 18h à 00h ou à 1h selon les soirs).

**12 décembre 2016** : démontage des installations.

### **Contenu du dossier de candidature:**

Le dossier final doit comporter le projet complet, à retourner avant le 19 septembre minuit :

- Un **projet artistique**, avec au moins deux visuels de simulation (format PDF ou eps),
- Un **descriptif technique** du projet et de ses conditions d'intégration sur le site retenu, identifiant un **responsable technique**,
- Un **retro-planning**, pour les phases de conception, production, montage, exploitation et démontage du projet,
- Une **présentation de l'artiste** ou de l'équipe du projet (CV du candidat ou des membres de l'équipe candidate),
- Un budget **détaillé** du projet, en deux phases : conception et exploitation,
- Des **éléments de présentation** des précédents travaux des membres de l'équipe,
- Des éléments administratifs et financiers relatifs au **Porteur de projet** :
  - Déclinaison de l'identité de la personne physique ou de l'équipe porteuse du projet
  - Statuts et derniers comptes approuvés de la personne morale (association, entreprise) porteuse de projet,
  - Lettres de mandat signées par l'ensemble des membres de l'équipe candidate, elles désignent le Porteur de projet, seul interlocuteur de la Caisse des dépôts et consignations, signataire de la convention de subventionnement et responsable de la répartition de la subvention entre les membres de l'équipe.
- Un descriptif de **la prise en compte des critères d'éco-responsabilité**, en matière d'énergie, de prise en compte des transports et déplacements, de l'utilisation de matériaux réutilisés, réutilisables ou recyclables.

**Le lieu :**

**Université catholique de Lyon, St Paul, place des Archives**

*Photo d'ensemble du site de nuit. Le dossier technique (disponible sur demande) précise que la zone à traiter est la verrière mise en exergue dans le rectangle orange.*



Arnaud Späni, septembre 2015. Les architectes : Cabinet Garbit & Blondeau – Campus Saint-Paul, Université Catholique de Lyon – UCLy

Le projet du nouveau Campus Saint-Paul porte l'ambition de transformer ce lieu d'enfermement marqué par l'histoire en un lieu de savoir.

Un lieu de savoir ouvert sur la cité !

Car tel est bien l'enjeu du projet porté par l'atelier d'architecture GARBIT & BLONDEAU et l'Université Catholique de Lyon.

Faire tomber les murs, réinsérer dans la ville ce lieu longtemps à l'écart dans la vie, tout en respectant avec humanité son histoire et sa mémoire.

Plus de hauts murs austères et sombres, de fils barbelés, de miradors, de barreaux, mais des passerelles, des coursives, des balcons, de larges perspectives qui invitent à découvrir, à échanger, à s'ouvrir au monde. De la place des Archives jusqu'au Rhône, une grande percée piétonne Ouest/Est traverse le site des deux anciennes prisons, comme une grande traboule couverte abritée sous une verrière.

Le lieu d'enfermement devient un lieu d'ouverture pour inscrire durablement le nouveau campus qui lui fait place dans la vie, comme un appel à la liberté.

Cabinet Garbit-Blondeau, Lyon.

Afin de proposer votre candidature :

Merci de contacter Romain Tamayo avant le 22 juillet 2016 afin qu'il vous transmette l'ensemble du dossier technique (plans, photos, informations techniques).

Romain Tamayo  
Chargé des projets émergences  
Direction des Evénements, Fête des Lumières  
[romain.tamayo@mairie-lyon.fr](mailto:romain.tamayo@mairie-lyon.fr)  
04 72 10 48 62

Retour des projets avant le lundi 19 septembre minuit, à envoyer par mail auprès de:

Caisse des Dépôts : [mecenat@caissedesdepots.fr](mailto:mecenat@caissedesdepots.fr)  
Ville de Lyon : [fdlarrondissements.messagerie@mairie-lyon.fr](mailto:fdlarrondissements.messagerie@mairie-lyon.fr)